



Assemblée générale

Par Anissa

Bonjour,

Je dois organiser une assemblée générale pour la nomination d'un nouvel administrateur.

Ce point étant le seul à l'ordre du jour, dois je faire un document "projet de résolutions" ? (avec une seule résolution)

Et si oui, ce document doit-il être signé par le Président du CA ?

Enfin, les commissaires aux comptes doivent ils être destinataires d'un pouvoir de représentation ?

Merci d'avance.